



Mineral Brake Fluid - JLMIN2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (CE) n° 453/2010 Date d'émission : 28/10/2013 Date de révision : 6/9/2022 Version : 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Liquide de frein minéral
Code du produit : 05010
Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la section 1.2.1. sans avoir au préalable demandé l'avis du fournisseur.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public : Usage industriel, Usage professionnel
Catégorie d'utilisation principale : Industriel
Utilisation industrielle/professionnelle

1.2.2. Uses advised against No additional information available Pour un usage professionnel uniquement

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

VeloBrands Ltd 12 Rue du Four À
Coppelstone Mill Chaux, 34680 Saint-
Coppelstone Georges-d'Orques
Devon France
EX17 5NF contact@apesud.com
sales@juicelubes.co.uk

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 01363 85617 04 34 17 03 80 (France)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Risque d'aspiration, Catégorie 1 H304

Texte intégral des déclarations H : voir section 16

Classification selon la directive 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD].

Xn ; R65

R66

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Effets physicochimiques, sanitaires et environnementaux néfastes

Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Étiquetage supplémentaire à afficher Classification(s) supplémentaire(s) à afficher Pictogrammes de danger (CLP)



GHS08

Mot indicateur (CLP) : Danger
Ingrédients dangereux : Hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Mentions de danger (CLP) Conseils : P102 - Tenir hors de portée des enfants
de prudence (CLP)
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin
P331 - Ne pas faire vomir
P405 - Conserver sous clé

Mineral Brake Fluid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (CE) n° 453/2010

Déclarations de l'UEH	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets autorisé : EUH066 -
Fermeture à l'épreuve des enfants	Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau
Avertissement tactile	: Applicable
	: Applicable : Applicable

2.3. Autres risques	
Autres risques ne contribuant pas à la classification	: Aucun dans des conditions normales.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substance	
Sans objet	

3.2. Mélange	
--------------	--

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon Directive 67/548/CEE	Classification selon Règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques		25 - 35	Xn; R65 R66	Asp. Tox. 1, H304
Phosphates d'amines, d'alkyles ramifiés en C11-14, de monohexyle et de dihexyle	(CAS No) 80939-62-4 (EC no) 279-632-6	0.181 - 0.24	Xi; R36/38 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
2,6-Di-tert-butylphenol	(EC no) 204-884-0	0.15 - 0.24	Xi; R38 N; R50/53	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte intégral des déclarations R et H : voir section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours	
--	--

Mesures de premiers secours générales	: Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).
Mesures de premiers secours après inhalation	médical (montrez l'étiquette si possible).
Mesures de premiers secours après contact avec la peau	: Permettre à la victime de respirer de l'air frais. Permettre à la victime de se reposer.
Premiers soins après contact avec les yeux	: Retirer les vêtements touchés et laver toute la peau exposée avec un savon doux et de l'eau, suivi d'un rinçage à l'eau chaude.
Premiers soins après ingestion	suivi d'un rinçage à l'eau tiède. Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.
	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, le clignement des yeux ou la rougeur persistent.
	persistent.
	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés	
--	--

Symptômes/blessures après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire	
--	--

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction	
--------------------------	--

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
---	--

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers	
----------------------------	--

Instructions de lutte contre l'incendie Protection	: Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les conteneurs exposés. Faire preuve de prudence lors de la lutte contre incendie de produits chimiques. Empêcher l'eau de lutte contre l'incendie de pénétrer dans l'environnement.
pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
--	--

6.1.1. Pour le personnel non urgent	
Équipements de protection	: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mineral Brake Fluid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (CE) n° 453/2010

Procédures d'urgence : Evacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection : Équiper l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate

Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que de l'argile ou de la terre de diatomées, dès que possible. Recueillir déversement. Stocker à l'écart des autres matériaux.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13. Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de se laver les mains. fumer et en quittant le travail. Assurer une bonne ventilation dans la zone de traitement afin d'éviter la formation de vapeur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger de l'humidité. Conserver au frais. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.
Matériaux incompatibles Température de stockage : Sources d'inflammation. Lumière directe du soleil.
: 0 - 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Huile lubrifiante.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Veiller à ce que l'exposition soit inférieure aux limites d'exposition professionnelle (le cas échéant).

Équipement de protection individuelle :

Éviter toute exposition inutile. Masque à gaz avec filtre de type A à une concentration dans l'air > 5 ppm. Gants. Gants en caoutchouc nitrile.

En cas de risque d'éclaboussures : lunettes de sécurité.

Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Norme EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques

Protection des yeux :

En cas de risque d'éclaboussures de liquide : Norme EN 166 - Protection individuelle des yeux

Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.



Mineral Brake Fluid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (CE) n° 453/2010

Protection contre les risques thermiques : Non applicable spécifiquement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : SECTION 6.

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide mobile.
Couleur	La couleur du liquide est : ambre.
Odeur	: caractéristique.
Seuil de l'odeur	: Pas de données disponibles
pH	: Non classé
Taux d'évaporation relative	: Pas de données disponibles
(butylacétate=1) Point de fusion	: Pas de données disponibles
Point de congélation	: Pas de données disponibles
Point d'ébullition	: > 265 °C IBP
Point d'éclair	: > 135 °C PMCC
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: < 0.5 kPa @ 20°C
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Pas de données disponibles
Densité relative	: 0,845 kg/l @ 15°C
Solubilité	: Insoluble dans l'eau. Soluble dans les hydrocarbures
Log Pow	aliphatiques : Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	: 10 cSt @40°C
Viscosité dynamique	: Pas de données disponibles
Propriétés explosives	: Non classé.
Propriétés oxydantes	: Non classé.
Limites d'explosivité	: Pas de données disponibles available

9.2. Autres informations

VOC content	: 0 %
-------------	-------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun risque de réactivité autre que les effets décrits dans les sous-sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, il ne devrait pas se produire de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
----------------	--------------

Mineral Brake Fluid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (CE) n° 453/2010

Corrosion/irritation de la peau	: Non classé
Informations complémentaires	pH : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation	: Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou un craquement de la peau.
Informations complémentaires	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	pH : Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis : Non classé
Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis : Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis : Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Informations complémentaires : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Informations complémentaires	
Risque d'aspiration	: Peut être fatal en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Informations complémentaires	: Peut être fatal en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Liquide de frein minéral

Viscosité cinématique	10 mm²/s @40°C
-----------------------	----------------

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - généralités : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ou comme entraînant des effets néfastes à long terme les effets sur l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Liquide de frein minéral

Persistance et dégradabilité	Pas facilement biodégradable.
------------------------------	-------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Liquide de frein minéral

Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
------------------------------	--------------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire n'est disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Liquide de frein minéral

Résultats de l'évaluation PBT	Non classé comme PBT ou vPvB.
-------------------------------	-------------------------------

12.6. Autres effets indésirables

Informations complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales :
Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux en raison de leur toxicité.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

UN-No. (ADR)	: Non applicable
UN-No. (IMDG)	: Non applicable

Mineral Brake Fluid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (CE) n° 453/2010

UN-No. (IATA)	: Non applicable
UN-No. (ADN)	: Non applicable
UN-No. (RID)	: Non applicable

14.2. UN proper shipping name

Nom d'expédition approprié (ADR)	: Non applicable
Nom d'expédition approprié (IMDG)	: Non applicable
Nom d'expédition approprié (IATA)	: Non applicable
Nom d'expédition approprié (ADN)	: Non applicable
Nom d'expédition approprié (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	
IMDG	: Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	
IATA	: Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	
ADN	: Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	
RID	: Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport (RID)	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Aucune information complémentaire disponible

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

- Transport terrestre

Pas de données disponibles

- Transport maritime

Pas de données disponibles

- Transport aérien

Pas de données disponibles

- Transport fluvial

Pas de données disponibles

- Transport ferroviaire

Pas de données disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substances faisant l'objet de restrictions au titre de l'annexe XVII

Mineral Brake Fluid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (CE) n° 453/2010

Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate de REACH Ne
contient aucune substance de l'annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 %

15.1.2. Réglementation nationale

Aucune information supplémentaire n'est disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16 : Autres informations

Sources de données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DE L'UNION EUROPÉENNE
CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des
substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/
CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Autres informations : Aucun.

Texte intégral des déclarations R, H et EUH :

Aquatic Acute 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Risque d'aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation de la peau
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme
EUH066	Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des craquelures de la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R38	Irritating to skin
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif : peut provoquer des lésions pulmonaires en cas d'ingestion
R66	Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des craquelures de la peau.
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocivité

FDS UE (REACH Annexe II)
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit dans le seul but de répondre aux exigences en matière de santé, de sécurité et
d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie d'une quelconque propriété spécifique du produit.